

Commune de CHATEAUBOURG 35220

Département d'Ille et Vilaine

**PROJET D'ALIENATION DU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL RUE DU**  
**« PLESSIS BEUSCHER »**

**Dossier n° E 25001/35/BEN**

**RAPPORT D'ENQUETE PUBLIQUE**

Benoît LERAY

Commissaire enquêteur

Le 23 février 2025

P.1

## Sommaire :

I-Organisation et déroulement de l'enquête.....page 3

II-Le contenu du dossier relatif au projet d'aliénation d'une portion d'espace vert « rue du PLESSIS BEUSCHER ».....page 4

III-Analyses des avis et remarques .....page 6

IV-Annexes.....page 7

## I- ORGANISATION ET DEROULEMENT DE L'ENQUETE PUBLIQUE.

L'enquête publique concerne l'aliénation, par la commune de CHATEAUBOURG, d'une emprise de chemin communal « rue du PLESSIS BEUSCHER ».

Par décision du 20 décembre 2024, Monsieur Le Maire, Teddy REGNIER, de CHATEAUBOURG, a désigné un commissaire enquêteur : Monsieur Benoît LERAY, agriculteur à CHANTEPIE.

Faisant suite à une délibération n°20224/212 du conseil municipal du 18 décembre 2024, Monsieur le Maire de CHATEAUBOURG a pris un arrêté le 20 décembre 2024 prescrivant l'ouverture de l'enquête publique du jeudi 9 janvier jusqu'au vendredi 24 janvier 2024 (soit 16 jours consécutifs) aux heures d'ouverture de la mairie.

La publicité de l'enquête s'est faite conformément à la réglementation :

-insertion d'un avis au moins 15 jours avant l'ouverture de l'enquête (dans le journal « Ouest-France » le 24 décembre 2024 et le journal « 7 jours, les petites affiches » le 24 décembre 2024 » et le « de Journal de VITRE » le 27 décembre 2024.

-affichage public du 23 décembre 2024 au 24 janvier 2025 en mairie de l'affiche réglementaire et d'une copie de l'arrêté municipal. Il y a eu un affichage sur le site concerné. Le commissaire-enquêteur note que les affiches étaient particulièrement repérables et accessibles à une lecture aisée,

-l'avis était consultable sur internet sur le site des délibérations communales.

Préalablement à l'enquête, le commissaire enquêteur a :

-pris connaissance du dossier et paraphé toutes les pièces,

-a rencontré le mercredi 4 décembre 2024 Madame Anne-Gaëlle FAILLER, Responsable du service urbanisme-foncier de la commune de CHATEAUBOURG, pour faire le point sur le dossier soumis à l'enquête publique.

-l'affichage public a été vérifié.

Les deux permanences prévues dans l'arrêté de Monsieur le MAIRE, Teddy REGNIER, ont été assurées par le commissaire enquêteur :

-jeudi 9 janvier 2025 de 10h à 12h,

-vendredi 24 janvier 2025 de 15h à 17h

Le vendredi 24 janvier 2025 à 17h, le Commissaire Enquêteur a rencontré, Madame Anne-Gaëlle FAILLER, responsable du service Urbanisme-Foncier, en fin d'enquête pour faire un point d'étape et :

- la mise à disposition du commissaire enquêteur du registre et du dossier d'enquête,
- la clôture du registre par le commissaire enquêteur,
- la communication orale des observations écrites et orales recueillies durant l'enquête.

## **II-LE CONTENU DU DOSSIER RELATIF AU PROJET D'ALIENATION D'UNE PORTION DU CHEMIN COMMUNAL « RUE DU PLESSIS BEUSCHER » A CHATEAUBOURG.**

La commune de CHATEAUBOURG est propriétaire d'un espace vert de 113 m<sup>2</sup> au chemin dit « Le PLESSIS BEUSCHER » entretenu par Monsieur LOUAPRE qui demande son acquisition. Il longe sa propriété sis au 19 rue du « PLESSIS BEUSCHER ».

Le conseil municipal a émis un avis favorable à l'unanimité de principe sous réserve des conclusions de l'enquête publique.

Ce dossier respecte les conditions de mise en œuvre de la procédure :

- qu'il ne soit pas porté atteinte à l'économie général du PLU,
- qu'il respecte un but d'intérêt général
- qu'il respecte le code rural et notamment son article L 161-10,
- qu'il s'appuie sur une procédure d'enquête publique où la collectivité a élaboré un dossier d'enquête conforme à l'art. R161-26.

# Plan de Bornage

Section AE  
Echelle : 1/200

X=1372780

La valeur juridique de ce document n'est acquise que s'il a en l'état à un acte authentique ou une décision de justice

Planimétrie : Système LAMBERT 93 CC48

Toute opération topographique qui s'appuiera sur ce plan devra être en PLANIMÉTRIE : sur 3 points minimum

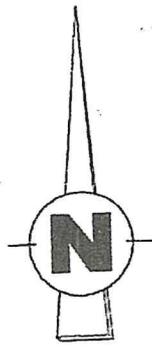
**AVERTISSEMENT**  
Avant toute utilisation des points implantés et repérés sur le présent l'utilisateur est tenu de vérifier que ceux-ci n'ont pas bougé depuis leur mise en place.

La présence de réseaux divers enterrés et leur définition n'ont pas fait l'objet d'une recherche exhaustive.

Description de la valeur géométrique et juridique des limites (conformes aux documents référencés ci-dessous portés à la connaissance du Géomètre-Expert par les propriétaires)

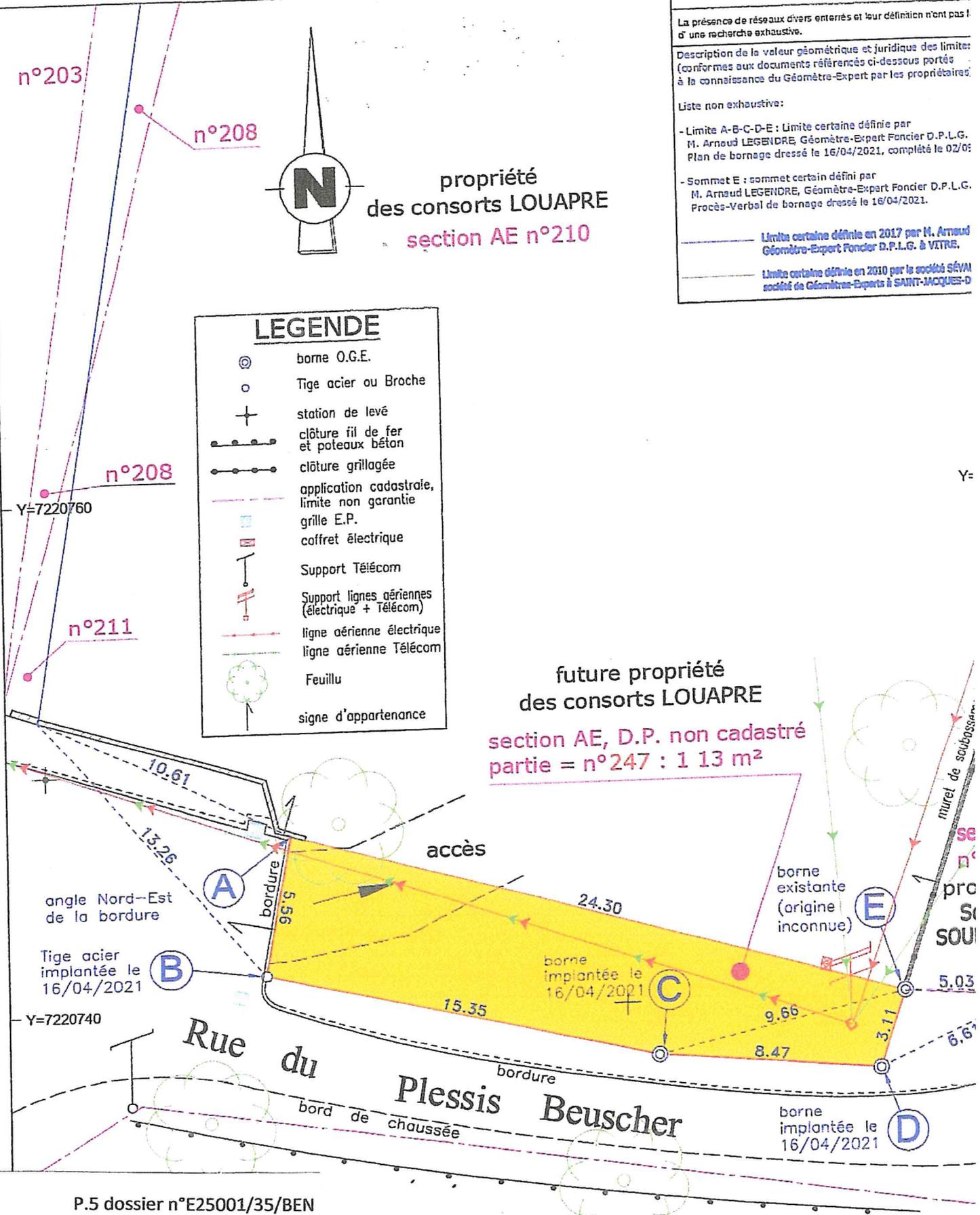
Liste non exhaustive:

- Limite A-B-C-D-E : Limite certaine définie par M. Arnaud LEGENDRE, Géomètre-Expert Foncier D.P.L.G. Plan de bornage dressé le 16/04/2021, complété le 02/05/2021.
- Sommet E : sommet certain défini par M. Arnaud LEGENDRE, Géomètre-Expert Foncier D.P.L.G. Procès-Verbal de bornage dressé le 16/04/2021.
- Limite certaine définie en 2017 par M. Arnaud Géomètre-Expert Foncier D.P.L.G. à VITRE.
- Limite certaine définie en 2010 par la société SÉVAN société de Géomètres-Experts à SAINT-JACQUES-D'



propriété  
des consorts LOUAPRE  
section AE n°210

LEGENDE	
⊙	borne O.G.E.
○	Tige acier ou Broche
+	station de levé
—●—●—●—	clôture fil de fer et poteaux béton
—●—●—●—	clôture grillagée
—	application cadastrale, limite non garantie
—■—	grille E.P.
—□—	coffret électrique
— —	Support Télécom
— — —	Support lignes aériennes (électrique + Télécom)
— — —	ligne aérienne électrique
— — —	ligne aérienne Télécom
⊗	Feuille
⊗	signe d'appartenance



P.5 dossier n°E25001/35/BEN

X=13

**Denon LERAY**  
Géomètre

La composition du dossier soumis à l'enquête est la suivante :

- d'un projet d'aliénation,
- d'une note explicative,
- des documents graphiques,
- d'une copie des courriers adressés aux riverains,
- des pièces administratives (délibérations du conseil municipal, de l'arrêté de Monsieur Le Maire, des avis parus dans la presse),

### **III –SOLLICITATION ET ANALYSES DES AVIS ET REMARQUES.**

Préalablement à l'enquête publique, Teddy REGNIER, Maire de CHATEAUBOURG, a sollicité l'avis de chaque riverain du chemin concerné par l'aliénation.

Aucune remarque a été portée au registre. Le Commissaire Enquêteur n'a pas reçu de visite.

Chantepie, le 23 février 2025

Benoît LERAY

Commissaire-enquêteur

## Annexes :

-délibération du conseil municipal,

-arrêté de Monsieur Le Maire,

-certificat d'affichage,

-avis des articles de presse,

-copie registre,

-copie dossier soumis à l'enquête publique,

Délibération N°2024/212 du Conseil Municipal du 18 décembre 2024  
Publiée le 27 décembre 2024

**CHEMINS RURAUX : LES HAUTES FEUGETTES/LES DEVALIÈRES**  
**LES PETITES BONNES MAISONS/LE PLESSIS BEUSCHER/PONT RIOU**  
**Enquête publique**

**VU** les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L2241-1, aux termes duquel le Conseil Municipal délibère sur la gestion des biens et les opérations immobilières effectuées par la commune ;

**VU** les dispositions du Code Rural et de la Pêche Maritime, et notamment les articles L161-10 et suivants, aux termes desquels la cession d'un chemin rural désaffecté peut être autorisée par le Conseil Municipal après enquête publique ;

**VU** les articles R161-25 à R1661-27 du Code Rural et de la Pêche Maritime relatif à l'enquête publique préalable et à l'aliénation des chemins ruraux ;

**VU** le Code la Voirie Routière, notamment les articles L141-3 et R141-4 relatif à l'enquête publique préalable et à l'aliénation des voies communales ;

**VU** l'état des lieux au lieudit les Hautes Feugettes : l'ancien chemin, objet de la présente aliénation, passe au centre de l'exploitation de l'EURL les Hautes Feugettes. La partie Sud du chemin a été aménagée dans le cadre des activités de l'exploitation. Ce passage de piétons et cyclistes pose des questions de sécurité (*des personnes et des biens*) ;

**VU** l'état des lieux au lieu-dit les Devalières : la commune de Châteaubourg possède un ancien chemin rural au lieu-dit les Devalières. Ce chemin a perdu sa fonction de desserte. Un bâtiment agricole a, d'ailleurs, été construit sur une emprise du chemin.

**VU** l'état des lieux dans le secteur des Petites Bonnes Maisons : la commune de Châteaubourg possède des délaissés de chemin rural au lieu-dit les Petites Bonnes Maisons. Ces délaissés n'ont plus de fonction de desserte. Dans le cadre des différentes opérations d'aménagement prévues dans le secteur des Petites Bonnes Maisons, il convient de céder ces délaissés afin de faciliter les projets.

**VU** l'état des lieux de la rue du Plessis Beuscher : afin de permettre la cession d'un espace vert, le déclassement du domaine public est nécessaire par voie d'enquête publique.

**VU** l'état des lieux dans le secteur de Pont Riou : il convient de régulariser les différents échanges fonciers réalisés lors du redressement de la route au début des années 1970.

**CONSIDÉRANT** que ces projets nécessitent une enquête publique préalable au déclassement de ces chemins ruraux et délaissés de voirie ;

.../...

  
**Benoît LERAY**  
Commissaire Enquêteur

**VU** l'avis favorable de la commission 3 du 4 décembre 2024 ;

Le Conseil Municipal est invité à se positionner sur l'ouverture de cette enquête. Il sera amené à se positionner définitivement sur ces opérations à l'issue de celle-ci.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après délibération, décide à l'unanimité :

1°) **D'AUTORISER** le lancement de l'enquête publique préalable ;

2°) **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

**FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE PUBLIQUE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS.**

**POUR COPIE CONFORME.**

**LE MAIRE,**



**Teddy RÉGNIER**

**La Secrétaire de séance,  
Christelle AVERLAND-SCHMITT**

Nombre d'élus présents ou représentés : 22	Pour : 22	Contre : 0	Abstentions : 0	Ne participe(nt) pas au vote : 0
--	-----------	------------	-----------------	----------------------------------

**Benoit LERAY**  
Commissaire Enquêteur

**ARRÊTÉ MUNICIPAL DU 20/12/2024**

**N° 410 - 2024**

**PRESCRIVANT L'OUVERTURE D'UNE ENQUETE PUBLIQUE PREALABLE A L'ALIENATION  
DU CHEMIN RURAL SITUÉ AUX DEVALIERES**

**Le Maire de CHATEAUBOURG :**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriale ;

**VU** le Code Rural et de la Pêche Maritime, et notamment son article L161-1 et suivants, aux termes desquels la cession d'un chemin rural désaffecté peut être autorisé par le Conseil Municipal après enquête publique ;

**VU** les articles R161-25 à R1661-27 du code rural et de la pêche maritime relatif à l'enquête publique préalable et à l'aliénation des chemins ruraux ;

**VU** la délibération n°212/2024 relative à l'aliénation du chemin rural au lieu-dit les Devalières et autorisant l'enquête publique,

**VU** les pièces du dossier d'enquête publique,

**ARRÊTE**

**ARTICLE 1** : il sera procédé à une enquête publique sur le projet d'aliénation du chemin rural situé au lieu-dit les Devalières de la commune de Châteaubourg, du **jeudi 9 janvier à 10h00 au vendredi 24 janvier 2025 à 17h00**.

**ARTICLE 2** : Monsieur Benoit LERAY est nommé commissaire-enquêteur. Il tiendra deux permanences et recevra le public le jeudi 9 janvier de 10h00 à 12h00 et le vendredi 24 janvier 2025 de 15h00 à 17h00.

**ARTICLE 3** : Le projet d'aliénation du chemin rural situé au lieu-dit les Hautes Feugettes soumis à enquête publique est constitué du dossier d'enquête conformément à l'article R161-26 du code rural et de la pêche maritime.

**ARTICLE 4** : Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier sera consultable :

- Sur le site internet de la mairie de Châteaubourg au lien suivant : [www.chateaubourg.fr](http://www.chateaubourg.fr) (rubrique : Vivre > Urbanisme > Enquêtes publiques et registres) ;
- Sur support papier à la mairie de Châteaubourg, siège de l'enquête, aux jours et heures habituels d'ouverture du service urbanisme de la Mairie (du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 14h à 17h30).

Pendant toute la durée de l'enquête, le public pourra formuler ses observations et propositions dans les conditions suivantes :

- Par écrit, dans le registre d'enquête. Aux horaires d'ouverture du service urbanisme de la mairie de Châteaubourg, les observations et propositions pourront être consignées directement dans le registre d'enquête.
- Par écrit et par oral, à ses jours et heures de présence en mairie de Châteaubourg, le Commissaire Enquêteur recevra les observations et propositions écrites et orales du public.
- Par voie postale, toute correspondance relative à l'enquête pourra être adressé à :  
Mairie de Châteaubourg - à l'attention de M. le Commissaire Enquêteur - 5 place de l'Hôtel de Ville - 35220 Châteaubourg, en précisant l'objet « enquête publique – Chemin rural Les Devalières ».

Envoyé en préfecture le 27/12/2024  
Reçu en préfecture le 27/12/2024  
Publié le  
ID : 035-213500689-20241220-20122024410AR-AR

**ARTICLE 5 :** Les informations relatives à l'enquête publique pourront être obtenues auprès de la commune de Châteaubourg à l'adresse suivante 5 place de l'Hôtel de Ville - 35220 Châteaubourg, ainsi que sur internet à l'adresse suivante : <https://www.chateaubourg.fr/enquetes-publiques-et-registres/>

**ARTICLE 6 :** Toute personne pourra, sur sa demande, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la commune.

**ARTICLE 7 :** Un avis au public au public faisant connaître le contenu de l'enquête sera publié quinze jours au moins avant le début de celle-ci dans deux journaux régionaux ou locaux diffusés dans le département. Au moins 15 jours avant l'ouverture de l'enquête et pendant toute la durée de celle-ci, cet avis sera affiché au tableau d'affichage extérieur de la mairie et sur le site internet de la ville. Cet avis sera affiché à proximité du chemin.

**ARTICLE 8 :**

A l'expiration du délai d'enquête prévu à l'article 1, le registre sera clos et signé par le commissaire-enquêteur qui disposera d'un délai de trente jours pour transmettre au maire de la commune de Châteaubourg le dossier avec son rapport dans lequel figurent ses conclusions motivées et son avis favorable, favorable sous réserve ou défavorable. Le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur seront tenus à disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

**ARTICLE 5 :** Monsieur le Maire de Châteaubourg Madame la Directrice Générale des Services, Madame la responsable du service urbanisme sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Châteaubourg, le 20/12/2024

LE MAIRE,  
Teddy RÉGNIER



Affiché en Mairie le : 24 décembre 2024

*La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, affichage et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Rennes ou par l'application Télérecours citoyen accessible à partir de [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr). La présente décision peut également faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'autorité signataire.*

HÔTEL DE VILLE - 35220 Châteaubourg  
Tél. : 02 99 00 31 47  
[www.chateaubourg.fr](http://www.chateaubourg.fr) - [mairie@chateaubourg.fr](mailto:mairie@chateaubourg.fr)

HORAIRES D'OUVERTURE  
Du lundi au vendredi  
de 8h30 à 12h et de 14h à 17h30

**Benoît LERAY**  
Commissaire Enquêteur



**CHATEAUBOURG**  
SAINT-MELAINE/BROONS-SUR-VILAINE

VILLE DE CHATEAUBOURG – DÉPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE

## ENQUETE PUBLIQUE

- Aliénation les Devalières
- Aliénation les Hautes Feugettes
- Aliénation les Petites Bonnes Maisons
- Déclassement rue du Plessis Beuscher
- Déclassement Pont Riou

## ATTESTATION

Monsieur Teddy REGNIER, Maire de Châteaubourg, certifie que les arrêtés n° 409-2024, 410-2024, 411-2024, 412-2024 et 413-2024 en date du 20 décembre 2024,

- Ont été affichés en mairie à compter du 23 décembre 2024,
- Ont été affichés sur site à compter du 23 décembre 2024,

A Châteaubourg, le 21/01/2025

Pour le Maire,

**Hubert DESBLES,**  
Adjoint à l'urbanisme



**Benoît LERAY**  
Commissaire Enquêteur

Commissaire Enquêteur Avis administratifs



Mise en compatibilité du PLU APPROBATION Par délibération en date du 10 décembre 2024, le conseil communautaire du Val d'Île d'Aubigné a approuvé la mise en compatibilité...

Commune de CHATEAUBOURG Déclassement domaine public communal Altération de chemins ruraux

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE Par arrêté en date du 20 décembre 2024, le maire de la commune de Châteaubourg organise une enquête publique...

Justice Pour diminuer l'amende, il faut informer le juge Avant de prononcer une sanction pénale, tout tribunal doit, selon une obligation générale du code pénal...

Justice Pour diminuer l'amende, il faut informer le juge (continued) C'est la règle qui l'invoque le propriétaire d'une voiture qui avait été photographié en excès de vitesse par un radar...

Almanach du Marin Breton, l'édition 2025 est disponible ! Indispensable en mer, solidaire à terre !

Vie des sociétés



HERITAGE ET PATRIMOINE AUTOMOBILES (ancienne dénomination Hubert Automobiles) Société par actions simplifiée...

DÉNOMINATION Par décisions collectives unanimes des associés en date du 19 décembre 2024, il a été décidé :

AVIS DE FUSION AUGMENTATION DE CAPITAL NOMINATION DE PRÉSIDENT

AVIS DE DISSOLUTION PAR VOIE DE FUSION Aux termes de décisions du 19 décembre 2024, l'associé unique a approuvé le traité de fusion...

AVIS DE DISSOLUTION PAR VOIE DE FUSION (continued) Aux termes de décisions du 19 décembre 2024, l'associé unique a approuvé le traité de fusion...

A NOS ANNONCEURS Nous remercions nos annonceurs de bien vouloir répondre, même par le négatif, aux lettres qui leur parviennent de nos lecteurs...

Marchés publics procédure adaptée (suite)



Travaux de construction d'un foyer de vie Rue de l'Érrier à Saint-Malo Relance lots 11 et 12

PROCÉDURE ADAPTÉE Nom et adresse de l'organisme : Émeraude Habitation, Office Public de l'Habitat de Saint-Malo Agglomération. Adresse : 12, avenue Jean-Jaures, BP n° 83, 35406 Saint-Malo cedex.

Travaux de construction d'une crèche et de 5 logements à Saint-Jouan-des-Guérets (référence : 24-21-C328-DDP), relance des lots 02 VRD, espaces extérieurs, 041 charpente bois (4A) et 042 charpente métallique (4B), 14 plomberie, chauffage, ventilation

PROCÉDURE ADAPTÉE Nom et adresse de l'organisme : Émeraude Habitation, Office Public de l'Habitat de Saint-Malo Agglomération. Adresse : 12, avenue Jean-Jaures, BP n° 83, 35406 Saint-Malo cedex.

Syndicat Eau des Portes de Bretagne Réhabilitation réservoirs eau potable tranche 1

PROCÉDURE ADAPTÉE Date limite de réponse : 17 février 2025 à 12 h 00. Section 1 : Identification de l'acheteur : Nom complet de l'acheteur : Syndicat Eau des Portes de Bretagne.

Justice Pour le harcèlement moral, tout moyen de preuve est admis Un cadre soupçonné de harcèlement moral peut difficilement se plaindre des moyens de preuve employés pour établir les faits...

Sociétés Un enfant ne peut pas être virtuellement confié à l'Aide sociale La Cour de cassation a rappelé que si un enfant est confié à l'Aide sociale à l'enfance par un juge, les parents ne peuvent pas avoir un droit d'hébergement à temps complet...

Almanach du Marin Breton, l'édition 2025 est disponible ! Indispensable en mer, solidaire à terre !

Benoit Leray  
Commissaire Enquêteur

Benoit LERAY  
Commissaire Enquêteur

LE JOURNAL DE VITRE  
VENDREDI 27 DECEMBRE 2024  
actu. le-journal-de-vitre

27

# Annonces judiciaires et légales

## Annonces légales et judiciaires

# MEDIALEX

Faites-nous parvenir vos annonces légales et judiciaires

Vie de société, fonds de commerce, enquête publique, marché public, avis d'attribution, publication judiciaire, vente judiciaire et autre annonce

www.medialex.fr  
Mail : annonces.legales@medialex.fr  
Tél. : 02 99 26 42 00  
Adresse postale : 10, rue du Breil - CS 56324  
35063 Rennes cedex

Tarif de référence stipulé dans Art.2 de l'arrêté ministériel du 14 décembre 2023 soit 0,183 € HT le caractère

les annonces sont informées que, conformément au décret n° 2012-1547 du 28 décembre 2012, les annonces légales portant sur les sociétés et fonds de commerce concernés et publiées dans les journaux d'annonces légales, sont obligatoirement mises en ligne dans une base de données numérique centrale. www.actulegales.fr.

## Avis administratif

380973001 - AA  
**Commune de CHATEAUBOURG**  
Déclassement domaine public communal  
Aliénation de chemins ruraux  
**AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE**

Par arrêté en date du 20 décembre 2024, le maire de la commune de Châteaubourg organise une enquête publique unique, dont les objets sont :  
- les Hautes Feugettes : aliénation de la partie Sud d'un ancien chemin, - les Chevrières : aliénation d'un ancien chemin rural,  
- Petites Bonnes Maisons : aliénation et délaissés d'un ancien chemin, - rue du Plessis Bouchier : déclassé d'un espace vert en bord de voie n° 6 de sa cession,  
- Pont Rieu : déclassement de l'ancien acé de la voie communale.  
M. le Maire a désigné M. Benoit Leray, en qualité de commissaire enquêteur, enquête publique se déroulera à la mairie de Châteaubourg, du jeudi 9 janvier 2025 à 10h00 au vendredi 24 janvier 2025 à 17h00, aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie. Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public, en mairie de Châteaubourg, le jeudi 9 janvier 2025 de 10h00 à 2h00 et le vendredi 24 janvier 2025 de 9h00 à 17h00.  
Pendant toute la durée de l'enquête publique, le public pourra formuler ses observations et propositions au commissaire enquêteur ; dans un registre en mairie, par écrit et par oral lors des permanences du commissaire enquêteur, ou voie postale adressée à la mairie, par voie électronique à l'adresse : [enquete.publique@chateaubourg.fr](mailto:enquete.publique@chateaubourg.fr) ou via le formulaire disponible sur le internet de la ville. A l'issue de la procédure et au vu des conclusions émises par le commissaire enquêteur, le conseil municipal sera amené à se prononcer par délibérations.

## La vie des sociétés

7388091401 - VS  
**CERFRANCE BROCELIANDE**

**BB FERRY**  
Société par actions simplifiée  
Au capital de 60 000 euros  
Siège social :  
89, rue Jean-Guêhenno  
35000 RENNES

**AVIS DE CONSTITUTION**  
Aux termes d'un acte sous signature privée en date à Rennes du 13/12/2024, il a été constituée une société présentant les caractéristiques suivantes :  
Forme : Société par actions simplifiée.  
Dénomination : BB FERRY.  
Siège : 89, rue Jean-Guêhenno, 35000 Rennes.  
Durée : 99 ans à compter de sa immatriculation au Registre du commerce et des sociétés.  
Capital : 60 000 euros.  
Objet :  
- Boulangerie,  
- Pâtisserie,  
- Restauration rapide,  
- Chocolaterie,  
- Confiserie.  
Exercice du droit de vote : tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.  
Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.  
Agrément : les cessions d'actions sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.  
Président : Mme Marina PRIME, née à Rennes le 26 août 1979, de nationalité française, demeurant 14, rue Jules-André, 35000 Rennes.  
Directeur général : M. Jean-Manuel XAVIER, né à Rennes le 5 mai 1975, de nationalité française, demeurant 14, rue Jules-André, 35000 Rennes.  
La société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Rennes.

**AVIS DE CONSTITUTION**  
Aux termes d'un acte sous signature privée en date à Rennes du 13/12/2024, il a été constituée une société présentant les caractéristiques suivantes :  
Forme : Société par actions simplifiée.  
Dénomination : BB FERRY.  
Siège : 89, rue Jean-Guêhenno, 35000 Rennes.  
Durée : 99 ans à compter de sa immatriculation au Registre du commerce et des sociétés.  
Capital : 60 000 euros.  
Objet :  
- Boulangerie,  
- Pâtisserie,  
- Restauration rapide,  
- Chocolaterie,  
- Confiserie.  
Exercice du droit de vote : tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.  
Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.  
Agrément : les cessions d'actions sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.  
Président : Mme Marina PRIME, née à Rennes le 26 août 1979, de nationalité française, demeurant 14, rue Jules-André, 35000 Rennes.  
Directeur général : M. Jean-Manuel XAVIER, né à Rennes le 5 mai 1975, de nationalité française, demeurant 14, rue Jules-André, 35000 Rennes.  
La société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Rennes.

**AVIS DE CONSTITUTION**  
Aux termes d'un acte sous signature privée en date à Rennes du 13/12/2024, il a été constituée une société présentant les caractéristiques suivantes :  
Forme : Société par actions simplifiée.  
Dénomination : BB FERRY.  
Siège : 89, rue Jean-Guêhenno, 35000 Rennes.  
Durée : 99 ans à compter de sa immatriculation au Registre du commerce et des sociétés.  
Capital : 60 000 euros.  
Objet :  
- Boulangerie,  
- Pâtisserie,  
- Restauration rapide,  
- Chocolaterie,  
- Confiserie.  
Exercice du droit de vote : tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.  
Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.  
Agrément : les cessions d'actions sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.  
Président : Mme Marina PRIME, née à Rennes le 26 août 1979, de nationalité française, demeurant 14, rue Jules-André, 35000 Rennes.  
Directeur général : M. Jean-Manuel XAVIER, né à Rennes le 5 mai 1975, de nationalité française, demeurant 14, rue Jules-André, 35000 Rennes.  
La société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Rennes.

**AVIS DE CONSTITUTION**  
Aux termes d'un acte sous signature privée en date à Rennes du 13/12/2024, il a été constituée une société présentant les caractéristiques suivantes :  
Forme : Société par actions simplifiée.  
Dénomination : BB FERRY.  
Siège : 89, rue Jean-Guêhenno, 35000 Rennes.  
Durée : 99 ans à compter de sa immatriculation au Registre du commerce et des sociétés.  
Capital : 60 000 euros.  
Objet :  
- Boulangerie,  
- Pâtisserie,  
- Restauration rapide,  
- Chocolaterie,  
- Confiserie.  
Exercice du droit de vote : tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.  
Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.  
Agrément : les cessions d'actions sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.  
Président : Mme Marina PRIME, née à Rennes le 26 août 1979, de nationalité française, demeurant 14, rue Jules-André, 35000 Rennes.  
Directeur général : M. Jean-Manuel XAVIER, né à Rennes le 5 mai 1975, de nationalité française, demeurant 14, rue Jules-André, 35000 Rennes.  
La société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Rennes.

**AVIS DE CONSTITUTION**  
Aux termes d'un acte sous signature privée en date à Rennes du 13/12/2024, il a été constituée une société présentant les caractéristiques suivantes :  
Forme : Société par actions simplifiée.  
Dénomination : BB FERRY.  
Siège : 89, rue Jean-Guêhenno, 35000 Rennes.  
Durée : 99 ans à compter de sa immatriculation au Registre du commerce et des sociétés.  
Capital : 60 000 euros.  
Objet :  
- Boulangerie,  
- Pâtisserie,  
- Restauration rapide,  
- Chocolaterie,  
- Confiserie.  
Exercice du droit de vote : tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.  
Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.  
Agrément : les cessions d'actions sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.  
Président : Mme Marina PRIME, née à Rennes le 26 août 1979, de nationalité française, demeurant 14, rue Jules-André, 35000 Rennes.  
Directeur général : M. Jean-Manuel XAVIER, né à Rennes le 5 mai 1975, de nationalité française, demeurant 14, rue Jules-André, 35000 Rennes.  
La société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Rennes.

**AVIS DE CONSTITUTION**  
Aux termes d'un acte sous signature privée en date à Rennes du 13/12/2024, il a été constituée une société présentant les caractéristiques suivantes :  
Forme : Société par actions simplifiée.  
Dénomination : BB FERRY.  
Siège : 89, rue Jean-Guêhenno, 35000 Rennes.  
Durée : 99 ans à compter de sa immatriculation au Registre du commerce et des sociétés.  
Capital : 60 000 euros.  
Objet :  
- Boulangerie,  
- Pâtisserie,  
- Restauration rapide,  
- Chocolaterie,  
- Confiserie.  
Exercice du droit de vote : tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.  
Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.  
Agrément : les cessions d'actions sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.  
Président : Mme Marina PRIME, née à Rennes le 26 août 1979, de nationalité française, demeurant 14, rue Jules-André, 35000 Rennes.  
Directeur général : M. Jean-Manuel XAVIER, né à Rennes le 5 mai 1975, de nationalité française, demeurant 14, rue Jules-André, 35000 Rennes.  
La société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Rennes.

**AVIS DE CONSTITUTION**  
Aux termes d'un acte sous signature privée en date à Rennes du 13/12/2024, il a été constituée une société présentant les caractéristiques suivantes :  
Forme : Société par actions simplifiée.  
Dénomination : BB FERRY.  
Siège : 89, rue Jean-Guêhenno, 35000 Rennes.  
Durée : 99 ans à compter de sa immatriculation au Registre du commerce et des sociétés.  
Capital : 60 000 euros.  
Objet :  
- Boulangerie,  
- Pâtisserie,  
- Restauration rapide,  
- Chocolaterie,  
- Confiserie.  
Exercice du droit de vote : tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.  
Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.  
Agrément : les cessions d'actions sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.  
Président : Mme Marina PRIME, née à Rennes le 26 août 1979, de nationalité française, demeurant 14, rue Jules-André, 35000 Rennes.  
Directeur général : M. Jean-Manuel XAVIER, né à Rennes le 5 mai 1975, de nationalité française, demeurant 14, rue Jules-André, 35000 Rennes.  
La société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Rennes.

## ANNONCES LEGALES par téléphone 02 99 26 42 00

## La vie des sociétés

7385789031 - VS  
**RENOU**  
Société par actions simplifiée  
Au capital de 600 000 euros  
Siège social : BAIS (35680)  
Lieu-dit Bêru  
transféré à BAIS (35680)  
3, rue Pierre-Landais  
RCS Rennes 004 429 414

**AVIS DE MODIFICATION**  
Par décisions de la présidente du 13 décembre 2024, le siège social de la société est transféré de Bais (35680), lieu-dit Bêru à Bais (35680), 3, rue Pierre-Landais à compter du 1er décembre 2024.  
L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence.  
Pour avis.

73880601 - VS  
**«LANDAIS»**  
Société par actions simplifiée  
Au capital de 10 000 euros  
Siège social : MESANGER (44522)  
La Grée des Bois  
transféré à BAIS (35680)  
3, rue Pierre-Landais  
RCS Nantes 505 228 221

**AVIS DE MODIFICATION**  
Par décisions de la présidente du 19 décembre 2024, le siège social de la société est transféré de Mesanger (44522), La Grée des Bois à Bais (35680), 3, rue Pierre-Landais à compter du 1er octobre 2024.  
L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence.  
La société HDO, dont le siège social est situé à Yvê-L'Évêque (72520), 24, rue de la Vallée, demeure présidente de la société.  
En raison de son nouveau siège, la société, anciennement immatriculée au RCS de Nantes sous le numéro 505 228 221, sera désormais immatriculée au RCS de Rennes.

738892101 - VS  
**COCERTO**  
Société par actions simplifiée  
Au capital de 2 000 euros  
Siège social : 2, allée de l'Éclat  
35170 BRUZ  
825 193 451 RCS Rennes

**VILLA KER HERIC**  
Société civile immobilière  
Au capital de 2 000 euros  
Siège social : 2, allée de l'Éclat  
35170 BRUZ  
825 193 451 RCS Rennes

**DISSOLUTION**  
Par décisions unanimes des associés du 5 novembre 2024, il a été décidé la dissolution anticipée de la société, à compter du même jour, et sa liquidation amiable sous le régime conventionnel.  
M. Jean-Michel CORNILLEL demeurant 2, allée de l'Éclat, 35170 Bruz, a été nommé comme liquidateur, avec les pouvoirs les plus étendus pour procéder aux opérations de la liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.  
Le siège de la liquidation est fixé 2, allée de l'Éclat, 35170 Bruz.  
Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au Greffe du Tribunal de commerce de Rennes.  
Pour avis,  
Le Liquidateur.

7389262031 - VS  
**HTC INGENIERIE**  
Société par actions simplifiée  
Au capital de 400 000 euros  
Siège social :  
35500 BAIS  
Lieu-dit "Bêru"  
Transféré à BAIS (35680)  
3, rue Pierre Landais  
RCS Rennes 810 212 332

**TRANSFERT DE SIÈGE SOCIAL**  
Par décisions collectives des associés du 20 décembre 2024, le siège social de la Société est transféré de Bais (35680), lieu-dit "Bêru" à Bais (35680), 3, rue Pierre Landais à compter du 1er décembre 2024. L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence.  
Pour avis,  
Le Liquidateur.

7386926501 - VS  
**CERFRANCE BROCELIANDE**

**SCI HUBERT ET FILS**  
Au capital de 3 000 euros  
Siège social : Les Grevettes, 35610 SAINT-GEORGES-DE-GREHAIGNE  
532 680 501 RCS Saint-Malo

**AVIS DE MODIFICATIONS**  
En date d'effet du 31/12/2024, l'assemblée des associés a :  
- décidé de réduire le capital pour le ramener à 2 000 euros,  
- constaté la démission de la gérance de M. Valentin HUBERT.  
Modifications seront faites au Greffe du TC de Saint-Malo.  
Pour avis.

7388852401 - VS  
**ROMG**  
Les Alzais, La Rigaudière  
25010 CESSON-SEVIGNE  
SARL au capital de 27 622,50 euros  
SIRET 482 346 442 RCS Rennes

**AUGMENTATION DE CAPITAL**  
Aux termes d'une délibération en date du 27 novembre 2024, l'assemblée générale extraordinaire a décidé d'augmenter le capital social d'une somme de 30 000 euros en numéraire pour le porter à 57 622,50 euros par création de nouvelles parts sociales.  
En conséquence : ancienne mention du capital social est fixée à 27 622,50 euros. Nouvelle mention : le capital social est fixé à 57 622,50 euros. L'article VII des statuts a été modifié en conséquence.  
Mention faite au RCS de Rennes.  
Pour avis.

7388603001 - VS  
**Groupe COGEDIS**

**TOP NÉGOCE SERVICES**  
Société à responsabilité limitée  
en liquidation  
au capital de 10 000 euros  
Siège : ZA du Verger  
35600 ERBRE  
Siège de liquidation : ZA du Verger  
35600 ERBRE  
893 064 433 RCS Rennes

**AVIS DE DISSOLUTION**  
L'assemblée générale extraordinaire réunie le 31 octobre 2024 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 31 octobre 2024 et a mis en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de la dite assemblée.  
Elle a nommé comme liquidateur Monsieur Remy GENIN, demeurant 2, boulevard Saint-Martin, 35600 Vitré, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.  
Le siège de la liquidation est fixé : ZA du Verger, 35600 Erbre. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.  
Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de Rennes, en annexé au Registre du commerce et des sociétés.  
Pour avis,  
Le Liquidateur.

7388557601 - VS  
**HOST AND YOU**  
Société par actions simplifiée  
Au capital de 1 000 euros  
Siège social :  
6 bis, rue des Ormeaux  
35000 RENNES

**AVIS DE CONSTITUTION**  
Aux termes d'un acte signé électroniquement du 19 décembre 2024, il a été constituée une société présentant les caractéristiques suivantes :  
Forme : Société par actions simplifiée unipersonnelle.  
Dénomination : HOST AND YOU.  
Objet : toute activité de services de conciergerie et d'intendance de propriétés immobilières et notamment sans que cette liste ne soit exhaustive : les services dans le domaine du nettoyage, de la préparation, de l'entretien et de la réparation ou de l'installation des objets (avec accompagnement et suivi des prestations qui y sont liées) ; la réalisation d'états des lieux d'entrée et de sortie des lieux de location ou de la réalisation de l'état des lieux à la location. La restitution des clés et le remplissage des documents y afférents ; la réalisation du ménage et de l'ingé en ce compris un nettoyage complet des lieux, la présentation des lieux modifiés pour les futurs locataires et tous services connexes ; la blanchisserie et tous services connexes ; la location de fournitures aux clients locataires ainsi que la location de matériels et outils pour l'entretien, la réparation et le nettoyage des locaux ; l'exploitation par bail, location ou autrement de tous immeubles et droits immobiliers et de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément de ces activités immobilières ou commerciales, dans la mesure où cela serait préjudiciable pour les clients en phase de acquisition ; la prise de participation ; toutes opérations commerciales et industrielles se rapportant à : la création, l'acquisition, la location, la prise en location-gérance de tous fonds de commerce, la prise à bail, l'installation, l'exploitation de tous établissements, fonds de commerce, usines, ateliers, ne portant ni l'une ou l'autre des activités spécifiées ci-dessus ; la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous brevets, brevets et droits de propriété intellectuelle concernant des activités ; la participation, directement ou indirecte, de la société dans toutes opérations financières, mobilières ou immobilières ou entreprises commerciales ou industrielles pouvant se rattacher à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe ; toutes opérations quelconques contribuant à la réalisation de cet objet.  
Exercice du droit de vote : tout associé a le droit de participer aux décisions collectives, personnellement ou par mandataire, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède. Il doit justifier de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Le droit de vote attaché aux actions est proportionnel à la quantité de capital qu'elles représentent. Chaque action donne droit à une voix.  
Transmission des actions : les cessions ou transmissions, sous quelque forme que ce soit, des actions détenues par l'associé unique sont libres.  
Agrément : les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.  
Président : Ronan LOZAR'CH, demeurant 6 bis, rue des Ormeaux, 35000 Rennes.  
La société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Rennes.  
Pour avis.

7385259401 - VS  
**CERFRANCE BROCELIANDE**

**CESSION DE FONDS**

S'ouvrant le 30 septembre 2024 en date de Châteaubourg du 30/10/2024, enregistré au Service des impôts de Rennes le 18/11/2024, dossier n° 2024 00032949, réf. 3504P61 2024 A04785, Mme Agnès CHEROT, demeurant 8, rue Auguste-Brizeux, 35410 Châteaubourg, exerçant son activité de pressing 2, rue des Comptoirs, 35410 Châteaubourg, sous le numéro Siret 381 800 267 0035, a cédé à la société MOBA, Société à responsabilité limitée au capital de 1 200 euros, ayant son siège social 13, rue Xavier-Grall, 35410 Châteaubourg, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Rennes sous le numéro 933 452 781, représentée par M. Benjamin DUPAND, au capital de 1 200 euros, ayant son siège social 13, rue Xavier-Grall, 35410 Châteaubourg (35410), 2, rue des Comptoirs, pour lequel l'entreprise individuelle Agnès CHEROT, est identifiée au Registre du commerce et des sociétés de Rennes sous le numéro 381 800 267 0035, moyennant le prix de 100 000 euros, avec entrée en jouissance le 1er novembre 2024.  
La prise de possession et l'exploitation effective de l'acquéreur ont été effectuées au 11/11/2024.  
Les oppositions seront reçues dans les dix jours de la dernière en date des publications légales, au siège du fonds cédé pour la validité et pour toutes correspondances au cabinet de M. SAÛBOT, 3, boulevard de la Tour d'Auvergne, 35000 Rennes.  
Pour avis.

7389119201 - VS  
**CERFRANCE BROCELIANDE**

**DU BOIS RAOUL**  
SCSA  
Au capital de 15 750 euros  
Siège social : Bois Raoul  
35650 RENAC  
428 630 172 RCS Rennes

**MODIFICATIONS STATUTAIRES**  
En date d'effet du 30/11/2024, l'assemblée des associés a décidé :  
- de réduire le capital pour le ramener à 10 320 euros,  
- la démission de la gérance de Mme Renée CHEVAL,  
- l'adjonction de l'activité photovoltaïque.  
Modifications seront faites au Greffe du TC de Rennes.  
Pour avis.

7389121001 - VS  
**CERFRANCE BROCELIANDE**

**LE PRÉ DES CLOS**  
Société civile d'exploitation agricole  
Au capital de 370 000 euros  
Siège social :  
35600 RENAC  
915 335 143 RCS Rennes

**MODIFICATIONS STATUTAIRES**  
En date d'effet du 30 novembre 2024, l'assemblée des associés a décidé d'augmenter le capital pour le porter à 371 000 euros. Modification sera faite au greffe du Tribunal de commerce de Rennes.  
Pour avis,  
La Gérance.

Vos formalités en toute sécurité

MEDIALEX

## Régimes matrimoniaux



**MAISONS INEA SAS**  
Au capital de 100 000 Euros  
Siège social :  
4 T avenue d'Helmstedt  
35500 VITRÉ  
RCS RENNES 837 634 773

Par AGO du 12 décembre 2024, les associés ont pris acte que le mandat de la société A.C.R.C. ASSISTANCE CONSEILS ET REVISION COMPTABLE, Commissaire aux comptes titulaire, est arrivé à expiration et ont décidé :

- de ne pas renouveler le mandat de la société A.C.R.C. ASSISTANCE CONSEILS ET REVISION COMPTABLE, Commissaire aux comptes titulaire ;

- de nommer en qualité de Commissaire aux comptes, pour une durée de six exercices, la société ACR CABINET ERHARDT AUDIT, SAS au capital de 10 000 €, dont le siège social est situé 14, rue de Waldkirch à SÉLESTAT (67600), immatriculée au RCS de COLMAR, sous le numéro 893 358 150 ; et

- après avoir rappelé que la désignation d'un Commissaire aux comptes suppléant ne s'impose que si le Commissaire aux comptes est une personne physique ou une société unipersonnelle conformément aux dispositions du Code de commerce, de ne pas nommer un Commissaire aux comptes suppléant.

Pour avis  
Le Président.

## AMÉNAGEMENT DE RÉGIME MATRIMONIAL LEROY/HERVOCHON

Suivant acte reçu par Maître Corinne JAGAILT-PELERIN, de la SELARL dénommée «Corinne JAGAILT-PELERIN et Florence HUPEL-DELAMARRE, notaires associés» titulaire d'un office notarial dont le siège est à CORPS-NUDS (Ille-et-Vilaine), 32 Boulevard François Mitterrand, CRPCEN 35024, le 20 décembre 2024, a été conclu un aménagement de régime matrimonial avec ajout d'une clause de préciput en cas de décès entre :  
- Monsieur André Jean Marie LEROY,  
-et Madame Nicole Monique Raymonde HERVOCHON,  
mariés ensemble à SAULNIERES (35320), 15 La Belle Epine.  
Mariés à la mairie de CHANTELOUP (35150) le 20 décembre 1975 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable. Ce régime matrimonial n'a pas fait l'objet de modification.

Les oppositions des créanciers à ce changement partiel, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.

Pour insertion,  
Le Notaire.

## Dissolution par T.U.P

**Société de Gestion de Distributeurs Automatiques (S.G.D.A.)**  
Société à responsabilité limitée  
Au capital de 12 000 Euros  
Siège social :  
58 rue des Albatros  
35220 CHÂTEAUBOURG  
RCS RENNES 729 200 147

Par décision du 31 octobre 2024, la société LEGAVRE HOLDING, société à responsabilité limitée au capital de 8.000 Euros, dont le siège social est Plaisance 35500 VITRÉ, immatriculée au RCS sous le numéro 448 782 391 RCS RENNES a, en sa qualité d'associée unique de la société Société de Gestion de Distributeurs Automatiques (S.G.D.A.), décidé la dissolution anticipée de ladite Société par confusion de patrimoine et sans liquidation, conformément aux dispositions de l'article 1844-5 du Code civil. Cette dissolution entraîne la transmission universelle du patrimoine de la société Société de Gestion de Distributeurs Automatiques (S.G.D.A.) au profit de la société LEGAVRE HOLDING, sous réserve qu'à l'issue du délai d'opposition de trente jours à compter de la date de publication au BODACC, les créanciers sociaux n'aient pas formé opposition, à la dissolution, en cas d'opposition, que celles-ci soient rejetées en première instance ou que le remboursement des créances ait été effectué ou les garanties constituées. Cette décision de dissolution a fait l'objet d'une déclaration auprès du Greffe du Tribunal de commerce de RENNES. Les oppositions doivent être présentées devant le Tribunal de commerce de RENNES.

Pour avis  
La Gérance

## Enquête publique

**COMMUNE DE CHÂTEAUBOURG**  
AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE  
DÉCLASSEMENT  
DOMAINE PUBLIC COMMUNAL  
ALIÉNATION  
DE CHEMINS RURAUX

Par arrêtés en date du 20 décembre 2024, le maire de la commune de Châteaubourg organise une enquête publique unique, dont les objets sont :

- les Hautes Feugettes : aliénation de la partie Sud d'un ancien chemin.
- les Devallières : aliénation d'un ancien chemin rural.
- Petites Bonnes Maisons : aliénation de délaissés d'un ancien chemin.
- rue du Plessis Beuscher : déclassement d'un espace vert en bord de voirie en vue de sa cession.
- Pont Riou : déclassement de l'ancien tracé de la voie communale.

Monsieur le Maire a désigné Monsieur Benoît LERAY, en qualité de commissaire-enquêteur.  
L'enquête publique se déroulera à la mairie de CHÂTEAUBOURG, du jeudi 9 janvier 2025 à 10h au vendredi 24 janvier 2025 à 17h, aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie.  
Le commissaire-enquêteur se tiendra à la disposition du public, en mairie de CHÂTEAUBOURG :

- le jeudi 9 janvier 2025 de 10h à 12h  
- et le vendredi 24 janvier 2025 de 15h à 17h.

Pendant toute la durée de l'enquête publique, le public pourra formuler ses observations et propositions au commissaire-enquêteur : dans un registre en mairie, par écrit et par oral lors des permanences du commissaire-enquêteur, par voie postale adressée à la mairie, par voie électronique à l'adresse [enquete.publique@chateaubourg.fr](mailto:enquete.publique@chateaubourg.fr) ou via le formulaire disponible sur le site internet de la ville. A l'issue de la procédure et au vu des conclusions émises par le commissaire-enquêteur, le Conseil Municipal sera amené à se prononcer par délibérations.

Pour avis,  
La Présidence.

## Commissaire aux comptes

**TACHENN FONCIERE SAS**  
Au capital de 1.100 000 Euros  
Siège social :  
4T avenue d'Helmstedt  
35500 VITRÉ  
RCS RENNES 837 489 988

Par décision de l'associé unique du 12 décembre 2024, le mandat de la société A.C.R.C. Commissaire aux comptes titulaire, n'a pas été renouvelé, cette nomination n'étant plus obligatoire. Mention sera faite au RCS de RENNES.

Pour avis,  
Le Président



## Constitutions



**CABINET D'AVOCATS**  
Cabinet HSA  
Avocats  
40 Bd de la Tour d'Auvergne  
CS 14458  
35044 RENNES

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 19 décembre 2024, il a été constituée une société présentant les caractéristiques suivantes :

- Forme : société à responsabilité limitée  
- Dénomination : FREEGOUJ  
- Siège social : 33 rue du Pressoir Godier, 35760 SAINT-GRÉGOIRE

- Capital social : 101.000 Euros  
- Objet : L'activité de société holding, l'exercice des fonctions de direction et d'administration des filiales ; la réalisation de toutes prestations de conseil et d'assistance aux entreprises, toutes études, transactions, opérations d'intermédiaires, conseils, services, analyses, représentations, aide, formations, prestations aux sociétés, aux entreprises, notamment aux filiales et aux particuliers ; l'acquisition par tous moyens et la gestion de toutes participations ou valeurs mobilières, ainsi que l'exercice de tous droits attachés à ces participations et valeurs mobilières ; la prise de participations ou d'intérêts dans toutes sociétés et entreprises commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières ; le dépôt, la prise, l'acquisition et l'exploitation de toutes marques de fabrique et de tous brevets et licences de brevets, leur cession ou leur apport, la concession de toutes licences d'exploitation ; l'acquisition, la réception comme apports, la construction, la location, la sous-location, la gestion, l'exploitation et/ou la cession, le tout par tout moyen, de tous biens immobiliers nus ou meublés, ou de tous droits mobiliers ; et généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, civiles, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tous objet similaire ou connexe.

- Durée : 99 années à compter du jour de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés.

- Gérance : Monsieur Grégory OUDARD, né le 22 janvier 1979, demeurant 33 rue du Pressoir Godier, 35760 SAINT-GRÉGOIRE.

- Cession des parts sociales : la cession des parts s'opère par un acte authentique ou sous seing privé. En cas de pluralité d'associés, les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

- Immatriculation : La société sera immatriculée au RCS de RENNES.

Pour avis



**CABINET D'AVOCATS**  
Cabinet HSA  
Avocats  
40 Bd de la Tour d'Auvergne  
CS 14458  
35044 RENNES

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 20 décembre 2024, il a été constituée une société présentant les caractéristiques suivantes :

- Forme : société à responsabilité limitée  
- Dénomination : KEHML  
- Siège social : 1 La Maison Neuve, 35520 La Mézière

- Capital social : 101.000 Euros  
- Objet : L'activité de société holding, l'exercice des fonctions de direction et d'administration des filiales ; la réalisation de toutes prestations de conseil et d'assistance aux entreprises, toutes études, transactions, opérations d'intermédiaires, conseils, services, analyses, représentations, aide, formations, prestations aux sociétés, aux entreprises, notamment aux filiales et aux particuliers ; l'acquisition par tous moyens et la gestion de toutes participations ou valeurs mobilières, ainsi que l'exercice de tous droits attachés à ces participations et valeurs mobilières ; la prise de participations ou d'intérêts dans toutes sociétés et entreprises commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières ; le dépôt, la prise, l'acquisition et l'exploitation de toutes marques de fabrique et de tous brevets et licences de brevets, leur cession ou leur apport, la concession de toutes licences d'exploitation ; l'acquisition, la réception comme apports, la construction, la location, la sous-location, la gestion, l'exploitation et/ou la cession, le tout par tout moyen, de tous biens immobiliers nus ou meublés, ou de tous droits mobiliers ; et généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, civiles, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tous objet similaire ou connexe.

- Durée : 99 années à compter du jour de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés.

- Gérance : Monsieur Mathieu PENHOUE, né le 28 novembre 1979, demeurant 1 La Maison Neuve, 35520 LA MÉZIERE.

- Cession des parts sociales : la cession des parts s'opère par un acte authentique ou sous seing privé. En cas de pluralité d'associés, les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

- Immatriculation : La société sera immatriculée au RCS de RENNES.

Pour avis



**GAUDAÉ**  
Société à responsabilité limitée  
au capital de 1 500 Euros  
Siège social :  
rue du Presbytère  
56310 PLUMELIAU-BIEUY

## AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à PLUMELIAU-BIEUY du 19/12/2024, il a été constituée une société présentant les caractéristiques suivantes :

- Forme sociale : Société à responsabilité limitée  
- Dénomination sociale : GAUDAÉ  
- Siège social : PLUMELIAU-BIEUY (56310), rue du Presbytère,

- Objet social :  
- L'exploitation par voies directes ou indirectes de tous fonds de commerce de camping, gîtes,  
- L'acquisition, la gestion, la location et la vente de tous fonds de commerce, de camping, gîtes,  
- Et toutes prestations de services nécessaires à l'exploitation citée ci-dessus et notamment bar (licence IV), snack, restauration, petite épicerie et autres objets et services se rapportant à ces activités.

- Et généralement, toutes opérations quelconques pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus défini ou à tout autre objet similaire ou connexe de nature à favoriser, directement ou indirectement le but poursuivi par la société, sont extension ou son développement.

- Durée de la société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés.

- Capital social : 1 500 Euros,  
- Gérants :  
- Monsieur Jérôme GAUTIER demeurant à RIEC-SUR-BELON (29340), 74 rue de Belon,  
- Madame Katharina DAEDLER demeurant à RIEC-SUR-BELON (29340), 74 rue de Belon.

- Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de LORIENT.

Pour avis  
La Gérance

## Gérance



**HISSEO NAUTIC**  
Société par actions simplifiée  
au capital de 1 000 Euros  
Siège social :  
Za de l'île de Sein  
24 du Bisconte  
56680 PLOUHINEC  
RCS LORIENT 930 379 276

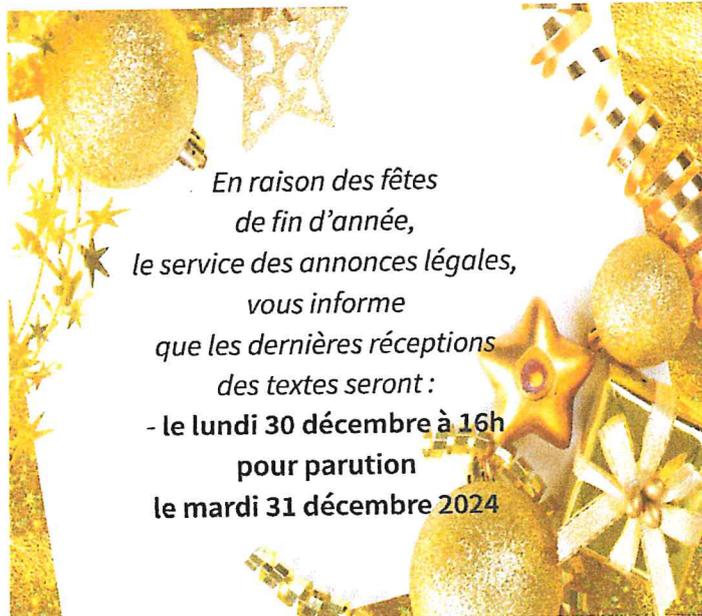
## DEMISSION DU DIRECTEUR GENERAL

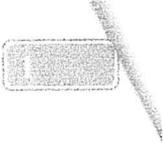
Aux termes d'une décision en date du 28/11/2024, la Présidente a pris acte de la démission de Monsieur Marc-Antoine FRANCESSI demeurant à GUIDEL (56520) Scubidan de ses fonctions de Directeur Général et a décidé de ne pas pourvoir à son remplacement.

Pour avis,  
La Présidente

## LOGER SON ENFANT GRATUITEMENT

Les parents ont tout à fait le droit de loger leurs enfants gratuitement dans le bien acquis. Dans ce cas, le bien ne sera pas considéré comme un bien locatif, il n'y aura pas de revenu foncier donnant lieu à imposition. L'absence de location exclut donc les défiscalisations type Pinel. Cela ne constitue pas un avantage pour l'enfant gracieusement logé, sous réserve que l'aide reste raisonnable : surface modique pendant la durée des études. Cela résulte de l'obligation alimentaire due par chaque parent à ses enfants. En cas d'aide manifestement exagérée, au décès des parents, ses frères et sœurs pourraient demander qu'il en soit tenu compte dans la succession afin de respecter l'égalité entre eux. Il convient donc de définir avec votre Notaire, votre intention afin que cet hébergement gratuit ne soit pas requalifié en donation lors de la succession.





**Objet de l'enquête :**

L'enquête publique portera sur le déclassement d'un espace vert rue du Plessis Beuscher.

**Arrêté d'ouverture d'enquête :**

Arrêté municipal du 20/12/2024 n° 412 - 2024

**Commissaire enquêteur :**

Monsieur Benoit LERAY

**Durée de l'enquête :**

16 jours, du jeudi 9 janvier 2025 10h au vendredi 24 janvier 2025 à 17h.

**Siège de l'enquête :**

Mairie de Châteaubourg – 5 place de l'Hôtel de Ville – 35220 CHÂTEAUBOURG

**Registre d'enquête :**

Registre comportant ..... feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire-enquêteur destiné à recevoir les observations du public.

Le Rapport et les conclusions de la commissaire-enquêtrice seront tenus à la disposition du public dès leur réception à la mairie de Châteaubourg et sur le site internet de la ville.

A Châteaubourg, le 9/1/2025

**Benoît LERAY**  
Commissaire Enquêteur





**CHATEAUBOURG**  
SAINT-MELAINE/BROONS-SUR-VILAINE

VILLE DE CHÂTEAUBOURG – DÉPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE

## DECLASSEMENT DOMAINE PUBLIC

### RUE DU PLESSIS BEUSCHER

**ENQUETE PUBLIQUE**  
du 9 janvier 2025 au 24 janvier 2025

## Dossier de Présentation

**HÔTEL DE VILLE** – 35220 Châteaubourg  
Tél. : 02 99 00 31 47  
mairie@chateaubourg.fr

**HORAIRES D'OUVERTURE**  
Du lundi au vendredi  
de 8h30 à 12h et de 14h à 17h30

**Benoît LERAY**  
Commissaire Enquêteur

Commune de CHATEAUBOURG 35220

Département d'Ille et Vilaine

**PROJET D'ALIENATION DU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL RUE DU**  
**« PLESSIS BEUSCHER »**

**Dossier n° E 25001/35/BEN**

**CONCLUSIONS MOTIVEES ET AVIS DU COMMISSAIRE ENQUETEUR**

Benoît LERAY

Commissaire enquêteur

Le 23 février 2025

P.1

## Sommaire :

Conclusions et avis.....page 3

I-Contexte règlementaire de l'enquête.....page 3

II-Rappel du projet d'aliénation du délaissé du chemin communal « la rue du PLESSIS  
BEUSCHER».....page 4

III-Analyses des avis et remarques .....page 5

IV-Conclusions et avis.....page 6

## CONCLUSIONS MOTIVEES.

Les présentes conclusions résultent de l'enquête publique prescrite par l'arrêté municipal de Monsieur Le Maire de CHATEAUBOURG, Monsieur Teddy REGNIER en date du 20 décembre 2024 concernant :

L'aliénation du délaissé d'une portion du domaine public d'une emprise communale par la commune au lieu-dit « La rue du PLESSIS BEUSCHER ».

Ces conclusions découlent de l'étude du dossier soumis à l'enquête, des reconnaissances effectuées par le Commissaire Enquêteur, la réflexion à laquelle il s'est livrée ainsi que l'analyse :

-des réflexions portées au registre.

## I-CONTEXTE REGLEMENTAIRE DE L'ENQUETE.

L'enquête publique concerne l'aliénation, par la commune de CHATEAUBOURG, du délaissé d'un chemin communal.

Par décision du 20 décembre 2024, Monsieur Le Maire, Teddy REGNIER, de CHATEAUBOURG, a désigné un commissaire enquêteur : Monsieur Benoît LERAY, agriculteur à CHANTEPIE.

Faisant suite à une délibération n°20224/212 du conseil municipal du 18 décembre 2024, Monsieur le Maire de CHATEAUBOURG a pris un arrêté le 20 décembre 2024 prescrivant l'ouverture de l'enquête publique du jeudi 9 jusqu'au vendredi 24 janvier 2025 (soit 16 jours consécutifs) aux heures d'ouverture de la mairie.

La publicité de l'enquête s'est faite conformément à la réglementation :

-insertion d'un avis au moins 15 jours avant l'ouverture de l'enquête (dans le journal « Ouest-France » le 24 décembre 2024 et le journal « 7 jours, les petites affiches » le 24 décembre 2024) et le journal de VITRE le 27 décembre 2024.,

-affichage public du 23 décembre 2024 au 24 janvier 2025 en mairie de l'affiche réglementaire et d'une copie de l'arrêté municipal. Il y a eu un affichage sur le site concerné. Le commissaire-enquêteur note que les affiches étaient particulièrement repérables et accessibles à une lecture aisée,

-l'avis était consultable sur internet sur le site des délibérations communales.

Préalablement à l'enquête, le commissaire enquêteur a :

- pris connaissance du dossier et paraphé toutes les pièces,
- a rencontré le mercredi 4 décembre 2024 Madame Anne-Gaëlle FAILLER, Responsable du service Urbanisme-Foncier, pour faire le point sur le dossier soumis à l'enquête publique.
- l'affichage public a été vérifié.

Les deux permanences prévues dans l'arrêté de Monsieur le MAIRE, Teddy REGNIER, ont été assurées par le commissaire enquêteur :

- jeudi 9 janvier 2025 de 10h à 12h.
- vendredi 24 janvier 2025 de 15h à 17h.

Le vendredi 24 janvier 2025 à 17h, le Commissaire Enquêteur a rencontré, Madame Anne- Gaëlle FAILLER, en fin d'enquête pour faire un point d'étape et :

- la mise à disposition du commissaire enquêteur du registre et du dossier d'enquête,
- la clôture du registre par le commissaire enquêteur,
- la communication orale à Madame le Responsable du service, des observations écrites et orales recueillies durant l'enquête.

## **II-LE CONTENU DU DOSSIER RELATIF AU PROJET D'ALIENATION D'UNE PORTION DU CHEMIN COMMUNAL DIT « LA RUE DE PLESSIS BEUSCHER » A CHATEAUBOURG.**

La commune de CHATEAUBOURG est propriétaire du chemin dit « La rue de PLESSIS BEUSCHER » et d'un espace vert jouxtant ce dernier. Il est entretenu par Monsieur LOUAPRE dont la propriété est contigüe.

Le conseil municipal a émis un avis favorable à l'unanimité de principe sous réserve des conclusions de l'enquête publique.

Ce dossier respecte les conditions de mise en œuvre de la procédure :

- qu'il ne soit pas porté atteinte à l'économie général du PLU,
- qu'il respecte un but d'intérêt général
- qu'il respecte le code rural et notamment son article L 161-10,
- qu'il s'appuie sur une procédure d'enquête publique où la collectivité a élaboré un dossier d'enquête conforme à l'art. R161-26.

Cette portion de chemin est d'une surface d'environ 113 m2.

La composition du dossier soumis à l'enquête est la suivante :

- d'un projet d'aliénation,
- d'une note explicative,
- des documents graphiques,
- d'une copie des courriers adressés aux riverains,
- des pièces administratives (délibérations du conseil municipal, de l'arrêté de Monsieur Le Maire, des avis parus dans la presse),

### **III –SOLLICITATION ET ANALYSES DES AVIS ET REMARQUES.**

Préalablement à l'enquête publique, Teddy REGNIER, Maire de CHATEAUBOURG, a sollicité l'avis de chaque riverain du chemin concerné par l'aliénation du chemin.

Aucune remarque a été porté au registre. Le Commissaire Enquêteur n'a pas reçu de visite.

Analyse du Commissaire Enquêteur, Benoit LERAY :

*Le Commissaire Enquêteur note qu'il n'y a pas d'opposition à la cession du délaissé du chemin communal « La rue du PLESSIS BEUSCHER ».*

#### **IV –CONCLUSIONS ET AVIS.**

Le déroulement de l'enquête a été conforme à la réglementation.

J'ai donc l'honneur d'émettre un **AVIS FAVORABLE** à l'aliénation du délaissé d'un chemin communal « La rue du PLESSIS BEUSCHER ».

Chantepie, le 23 février 2025

Benoît LERAY

Commissaire-enquêteur